

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que les immeubles se caractérisent comme suit :

Hosingen: 9, Hauptstrooss et 10, op der Héi / Wahlhausen: en face de 13, an der Déckt et 2, Veianerstrooss

Les anciennes habitations de fortune (Notbehausungen) du « Don Suisse » sont situées hors des villages dans la commune du Parc Hosingen. Ces bâtisses sont des témoins des énormes destructions et de la reconstruction suite à la Seconde Guerre mondiale et surtout à la Bataille des Ardennes. On y aperçoit comment et dans quelles circonstances la population a vécu après la guerre. (MEM)

Seulement quelques-unes de ces baraques sont encore en place. (RAR) Les constructions sont érigées sur un plan très simple, conçu pour être monté le plus vite et le plus efficacement possible. (GEN) Ces habitations de fortune ont été érigées seulement à l'Oesling qui a connu de grands dégâts, surtout lors de la Bataille des Ardennes. La localité de Hosingen se démarque notamment par ses bâtiments d'un style typique de la reconstruction. Les baraques du « Don Suisse » complètent cette partie de l'histoire. (LOC, TLP)

Les baraques présentent une assez grande authenticité. Elles ont conservé leurs structures portantes et à ce qu'il semble elles gardent également des fenêtres, portes et enduits d'origine. À l'intérieur, quelques-unes présentent encore leurs divisions et cloisons d'antan. (AUT) Elles ont également connu la même transformation au fil du temps, à savoir l'ajout d'un portail de garage/grange.

Les anciennes habitations de fortune sont un témoin de l'histoire rurale de la commune du Parc Hosingen. Elles sont importantes non seulement pour sa situation et le paysage mais aussi pour son appartenance à un type et un style architectural particulier. Elles présentent une architecture typique du style de la reconstruction. Les critères de l'authenticité, du genre, de la rareté, du lieu de mémoire, de l'histoire locale et de la typicité du lieu ou du paysage sont remplis. Ainsi, elles présentent au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être protégé.

La COSIMO émet avec 7 voix pour un avis favorable pour une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux des quatre anciennes habitations de fortune du « Don Suisse » (nos cadastraux 294/4653, 610/2899, 659/2472 et 1116/2129). 3 membres de la COSIMO émettent un avis favorable pour une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux de l'ancienne habitation de fortune sise 2, Veianerstrooss à Wahlhausen (no cadastral 659/2472.) 1 membre s'abstient. La COSIMO est d'avis qu'il est nécessaire de procéder à un répertoriage afin d'inventorier l'ensemble des anciennes habitations de fortune sur le territoire national.

Christine Muller, Marc Schoellen, Matthias Paulke, Andrea Rumpf, Max von Roesgen, John Voncken, Anne Greiveldinger, Christian Ginter, Claude Schuman, Jean Leyder, Christina Mayer.